

***AVENANT AU REGLEMENT CADRE DES JEUX SMS  
proposés par la société PARABOLE REUNION  
Jeu DVD BOUI BOUI – du 15 au 30 décembre 2011***

**Article 1 : Organisation**

La Société PARABOLE REUNION, Société anonyme au capital de 9 263 888 euros dont le siège social est à Sainte Clotilde (97490), Technopole de la Réunion 2 rue Emile Hugot, identifiée au SIREN sous le numéro 420 523 938 et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS, ci-après dénommée « La société organisatrice », organise le jeu suivant :

JEU DVD BOUI BOUI du 15 au 30 décembre 2011 minuit

**Article 2 : Participation**

Le jeu DVD BOUI BOUI est mis en ligne via le service interactif I-MEDIA de Parabole Réunion et sur le site Internet de Parabole Réunion

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure :

1. d'ores et déjà abonnée auprès de PARABOLE REUNION avant le 15 décembre 2011, date de mise en ligne jeu, et domiciliée sur le territoire de La Réunion

**Article 3 – Description du jeu**

Le jeu DVD BOUI BOUI est un jeu SMS basé sur le principe de l'instant gagnant.

Pour jouer, le participant envoie le Mot « DVD » par SMS au 7388 (0,50€ + coût SMS). Il reçoit en retour un message de réponse enregistrant sa participation.

**Article 4 - Désignation des gagnants**

Tous les 50 SMS, le SMS est gagnant. Le gagnant reçoit un SMS gagnant.

Les noms des gagnants du jeu sont accessibles sur le site Internet de Parabole Réunion proposant la participation au jeu.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

#### **Article 5 – Présentation des lots**

Le jeu DVD BOUI BOUI a pour dotation:

100 coffrets collector 3 DVD Le Boui Boui, d'une valeur unitaire de 19€90.

Les gagnants seront avertis

- Par téléphone
- Par affichage sur le Site Internet de Parabole Réunion

#### **Article 6 – Remise des lots**

Les gagnants seront invités à retirer leur lot le mardi 10 janvier dans les boutiques Parabole Réunion des centres commerciaux Jumbo St Pierre, Savannah et Duparc de 9h à 18h.

Les gagnants devront prendre possession de son lot dans un délai de 1 semaine à compter de la date d'appel ou d'envoi de l'e-mail.

Si le gagnant ne voulait/ ne pouvait prendre possession ou utiliser son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. Il ne sera pas possible d'obtenir la contrepartie financière du prix mis en jeu, ou de demander son échange contre d'autres prix.

#### **Article 7 – Application du règlement du jeu.**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent avenant ainsi que celles du règlement cadre applicable aux jeux SMS proposés par la société PARABOLE REUNION, lesquels sont déposés chez Maître ECORMIER, Huissier de Justice, 24 rue des Sables, 97400 SAINT DENIS, et peuvent être consultés librement sur le site Internet de Parabole Réunion.